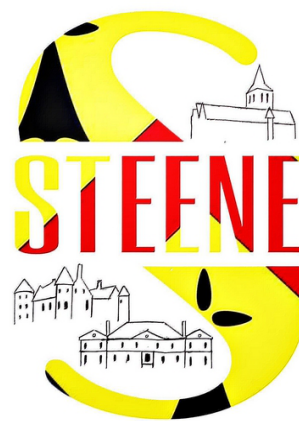




LA LETTRE DE VOTRE MAIRE

Avril 2023 - n° 8



SPECIALE FINANCES

*Madame, Monsieur,
chers concitoyens, chers amis,*

Chaque début d'année, je souhaite vous informer sur la situation financière de notre commune.

Depuis notre arrivée aux fonctions, Steene, comme de nombreuses communes a dû s'adapter à un contexte inédit et difficile : baisse des dotations financières de l'État, transferts de compétences aux communes sans ressources supplémentaires, crise de la COVID, guerre en Ukraine,...

Aujourd'hui, c'est la très forte inflation qui pèsera lourdement sur notre budget communal, directement impacté par les hausses considérables des coûts de l'énergie, du personnel, des matériaux, des services, ...

La situation est d'autant plus complexe à gérer à Steene, que notre village dispose de moins de ressources financières qu'un grand nombre de villes de taille équivalente.

Malgré ce contexte et toutes ces difficultés, nous sommes parvenus à limiter l'augmentation du taux des impôts fonciers depuis 2020. Cela a nécessité des choix rigoureux, des efforts de la part des Steenois et une forte implication des agents de la commune.

Une inflation qui pèse sur notre budget

Nous continuons également à baisser notre dette qui était beaucoup trop élevée en 2020, année où je suis devenu votre maire. Nous sommes toujours en difficulté pour financer les projets, car pour investir il faut disposer de la trésorerie pour payer les fournisseurs avant de récupérer les subventions et tous les investissements ne sont pas subventionnables. Seul le recours aux prêts relais est possible, comme nous l'avons fait pour la phase 1 de l'église.

Grâce aux efforts pour limiter les dépenses du quotidien, nous parvenons à maintenir les services publics et à investir davantage dans les écoles, les bâtiments publics, les espaces verts...

Nous avons pu réaliser autant de projets grâce aux subventions que nous sommes allés chercher et parvenus à obtenir.

LA BAISSÉ DES DOTATIONS DE L'ÉTAT NOUS IMPACTE DE PLUS EN PLUS

Depuis 2014, nous devons faire face à la baisse des dotations de l'État, c'est-à-dire une perte de ressources cumulée de près de 240 000 €. (source : ministère de la Cohésion avec les collectivités territoriales).

Par ailleurs, nous disposons de moins de ressources que d'autres communes et pourtant, nous devons assumer de plus en plus de compétences.

STEENE REÇOIT MOINS DE DOTATIONS DE L'ÉTAT

En 2022, la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée à la Ville de Steene par l'État demeure sous dotée par rapport aux autres communes de même taille : 138 € par habitant contre en moyenne 165 € par habitant au niveau national.

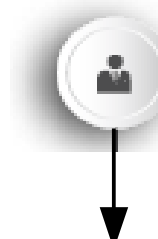
(source : ministère de la Cohésion avec les collectivités territoriales)

UNE INFLATION QUI PÈSE SUR NOTRE BUDGET

Le niveau hors norme de l'inflation, lié aux conséquences du Covid et au contexte géopolitique actuel particulièrement troublé, a entraîné en 2022 et entraînera encore en 2023, une hausse inédite des dépenses des villes, en particulier sur la facture énergétique (électricité, gaz, carburants), mais également sur les achats divers, sans oublier la masse salariale impactée par la revalorisation au 1er juillet 2022 du point d'indice de la fonction publique entraînant une hausse des salaires. Fort heureusement la hausse des prix du gaz et de l'électricité a pu être limitée grâce à la signature d'un contrat fin 2021 par le SIECF (+20.5% pour l'électricité et +38% pour le gaz en 2022) mais aussi grâce à une forte baisse des consommations.



Les dépenses énergétiques ont augmenté de + 38% pour le gaz et de +20,5% pour l'électricité, compensées par la baisse de consommation réalisée par la mise en place des mesures de sobriété énergétique dans les bâtiments communaux, les écoles et sur l'éclairage public.



La hausse de la masse salariale de 12% est liée à la revalorisation du point d'indice +3,5% en 2022, aux changements d'échelons de 90% du personnel et le sera en 2023 par l'augmentation du SMIC au 1er janvier 2023.

Le Budget communal 2023

Que d'efforts, que de temps passé, pour les élus et nos services, pour nous permettre de présenter le budget Communal 2023 avec le même niveau de services aux habitants, d'aide à nos associations et en respectant le minimum de dépenses d'investissement nécessaires .

Nous le disons chaque année, cet exercice ô combien vital pour nos services publics locaux, nos politiques publiques et la vie quotidienne des Steenois, se complique.

Parce que, peu à peu, nos leviers, c'est-à-dire les outils à notre disposition pour faire du sur mesure local, pour répondre aux besoins et aux enjeux spécifiques de nos communes et de leurs habitants, nous sont supprimés.

Plus ça va et plus nous sommes tributaires des décisions de l'Etat ou de celles d'autres collectivités territoriales. Cela finit par poser un sérieux problème de démocratie. Parce qu'une commune doit pouvoir agir selon un projet politique validé par ses habitants, et non se contenter de relayer des politiques décidées plus haut.

Mais cette année, à cette situation déjà lourde, il nous a fallu apprendre à naviguer dans la tempête de **la sur-inflation** et avec **la crise énergétique** qui était déjà présente en fin d'année dernière. Car on ne s'en souvient pas toujours depuis que la guerre en Ukraine a été utilisée pour expliquer cette crise, mais dès la rentrée 2021, donc 6 mois avant l'invasion de l'Ukraine, les tarifs du gaz et de l'électricité étaient déjà en forte hausse et annoncés encore en augmentation au début de cette année 2023.

Résultat, en valeur absolue, nous partions déjà au début de notre préparation budgétaire avec un handicap financier. Ça commence à faire beaucoup, beaucoup trop, même si, maigre consolation, grâce à certains choix opérés localement depuis deux ans, nous nous en sortons un peu moins mal qu'ailleurs.

Le Ministre de l'Economie annonce que la situation s'améliore doucement, moi je suis dans le brouillard pour la suite, je ne vois rien. Ni quand je fais mes courses, ni quand je regarde les comptes de la commune.

Le contexte est instable. Nous devons donc rester prudents.

C'est un vrai tour de force qui a consisté à obtenir, collectivement, une situation budgétaire :

- Sans rogner le niveau de service public dont bénéficient les Steenois;
- Sans toucher au niveau de solidarité qui, dans notre commune, concerne 100 % des habitants ;
- Sans diminuer notre soutien apporté sous diverses formes à la vie associative et aux écoles ;
- En limitant l'augmentation pour 2023 du taux d'imposition foncier (bâti et non-bâti) à **+1,5 %** comme en 2022.

Bien que nous terminions l'année 2022 avec des finances saines, avec un résultat de fonctionnement (capacité d'autofinancement brute) permettant de rembourser l'annuité de la dette et de conserver un montant minimum à utiliser pour l'investissement, cela ne signifie pas pour autant que la commune peut entreprendre des investissements lourds.

Ainsi nos prochains investissements seront financés par notre budget et la recherche de subventions, tout en limitant le recours à l'emprunt.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour l'ensemble des résidences principales. Seules les résidences secondaires seront soumises à cette taxe. La hausse de la taxe foncière compensera en partie cette suppression de recette, jamais compensée dans sa totalité par les dotations de l'Etat.

Que finance le budget ?

- les **dépenses de fonctionnement** servent à financer le bon fonctionnement quotidien des services publics destinés à la vie de la collectivité.
- les **dépenses d'investissement** sont dédiées à l'entretien du patrimoine communal et à son renouvellement.

L'équipe municipale et moi-même continuons à œuvrer pour votre bien-être et votre sécurité sur notre territoire. Je ne doute pas qu'avec votre soutien et votre compréhension, nous saurons surmonter les difficultés que nous connaissons tous en ce moment et maintenir l'attractivité de notre belle commune de Steene.

Bien à vous,

Votre Maire,

Alain DAVROUX

INFORMATIONS UTILES

Mouvement au sein du CCAS

Nomination de Madame Edith DEWAELE en remplacement de Madame Amélie DENOYELLE, démissionnaire.

Mouvements au sein des services de la mairie

- Arrivée de Madame Sylvie BOO, poste CDD au service cantine et entretien en janvier 2023
- Arrivée de Monsieur Jeremy MANDRELIER, poste CDD aux services techniques en avril 2023

Cérémonie du 8 mai 1945

La Municipalité vous convie à la cérémonie de l'Armistice, **le lundi 08 mai 2023 à 11h** devant le monument aux morts de la commune, pour le dépôt de gerbes en mémoire de nos soldats morts.

Rendez-vous devant la mairie à 10h30, en présence des élus, des officiels, des anciens combattants, des élèves de nos écoles et de la Crik Crok Family Music pour le défilé.

Entretien des trottoirs et caniveaux (appel)

Nous constatons encore des trottoirs ou caniveaux non entretenus. Pour rappel, leur entretien doit être assuré par le riverain le long de sa propriété, en toute saison, et particulièrement à la chute des feuilles. En cas d'accident, la responsabilité du riverain peut être engagée. Les mauvaises herbes qui poussent le long des murs sont également à enlever par les riverains (Arrêté municipal n° 2021-057).

Urbanisme

Vous avez entrepris des travaux sur votre propriété (maison, clôture,...), sachez que pour tout projet en lien avec l'urbanisme, vous devez solliciter une autorisation d'urbanisme auprès de la mairie (permis de construire, déclaration préalable,...) à l'exception des ouvrages et constructions inférieures ou égales à 5m² (dans la limite du respect du Plan Local d'Urbanisme). Vous ne l'avez pas fait, rapprochez-vous rapidement des services de la mairie, pour régulariser votre situation.

Depuis le 1er janvier 2022, toutes les démarches peuvent se faire en ligne 24h/24 et 7 jours/7, via le site d'urbanisme de la CCHF : <https://gnau25.operis.fr/hautesdeflandre/gnau/#/>